

La Fondation du Collège de l'immobilier lance son programme de bourses d'études!

Le programme de bourses d'études de la Fondation du Collège de l'immobilier du Québec permet aux étudiants qui sont inscrits au Collège, à temps plein dans un des programmes : Courtier immobilier résidentiel, Courtier hypothécaire ou Courtier immobilier commercial, et qui satisfont aux conditions d'admissibilité, de réduire les droits de scolarité à payer.

Les bourses, d'une valeur maximale de 750 \$, sont attribuées tant et aussi longtemps que la Fondation du Collège maintient le programme et qu'elle y affecte des sommes d'argent. La Fondation ne s'engage donc pas à donner suite à toutes les demandes de bourses même si elles respectent les conditions d'admissibilité, et peut mettre fin au programme en tout temps.

Conditions d'admissibilité

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent
 - Demeurer au Québec
 - Étudier à temps plein dans un programme donné par le Collège de l'immobilier du Québec
 - Avoir un revenu annuel brut pour la dernière année inférieur à:
 - 60 000 \$ ou moins (personne seule) *
 - 80 000 \$ ou moins (revenu familial - personne avec soutien du conjoint) *
 - Fournir son dernier avis de cotisation émis par Revenu Québec
 - Fournir un texte de 400 à 750 mots sur la motivation à entreprendre une carrière en immobilier
- * 1 800 \$ par enfant à charge en plus

Démarche à suivre

L'étudiant qui respecte les conditions d'admissibilité et qui a reçu du Collège sa confirmation d'inscription doit remplir le formulaire de demande au verso et fournir la pièce justificative exigée (l'avis de cotisation émis par le ministère du Revenu du Québec à la suite de la déclaration annuelle de revenus). Il doit également écrire un texte dactylographié de 400 à 750 mots expliquant les raisons qui le motivent à entreprendre une carrière en immobilier.

Le formulaire, la pièce justificative et le court texte doivent être envoyés à **Madame Zade Legault du Collège de l'immobilier du Québec au 600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8**, Téléphone: 514 762-1862 poste 156. Télécopieur: 514 762-4975. Les documents doivent lui parvenir avant la date limite déterminée par le Collège soit une semaine après le début des cours ou des programmes suivis par l'étudiant qui fait la demande.

Critères de sélection

- Respect intégral de toutes les conditions d'admissibilité
- Dossier complet
- Qualité du texte fourni

Modalités d'attribution

L'étudiant qui obtient une bourse d'études est informé par lettre dans les dix (10) jours suivant la date limite pour présenter une demande. Une copie de cette lettre est classée dans son dossier. Un chèque de la Fondation sera acheminé au bénéficiaire.